

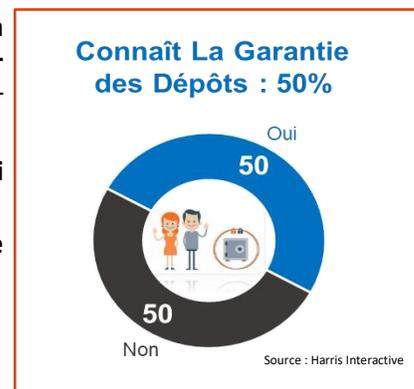
## Le FGDR présente les résultats annuels de son baromètre de notoriété et de connaissance de la garantie des dépôts

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) a pour la quatrième année consécutive interrogé les Français sur la garantie des dépôts et sur le FGDR. Cette enquête, réalisée par l'institut Harris Interactive, analyse l'évolution de la notoriété du FGDR et de la connaissance des mécanismes de garantie des dépôts et des produits couverts.

### LA GARANTIE DES DÉPÔTS EST MAINTENANT CONNUE PAR LA MOITIÉ DES FRANÇAIS

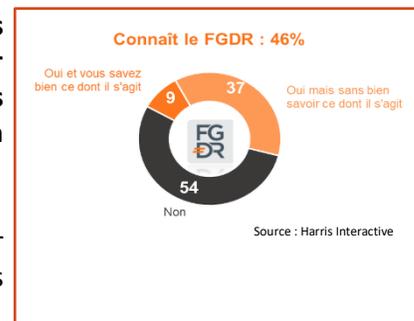
La connaissance générale qu'ont les Français de la protection des dépôts bancaires est relativement stable et **désormais, 1 Français sur 2 connaît la garantie des dépôts**. Les clients des banques en ligne se déclarent mieux informés (72% de ces derniers connaissent la garantie des dépôts).

- Néanmoins, les modalités de la garantie restent encore imprécises pour la plupart des sondés. **Un quart des Français (25%) est en mesure de donner le montant maximal d'indemnisation** de 100 000 € par personne et par banque (+3 points par rapport à 2018).
- Seuls 8% des Français ont une **connaissance précise du délai d'indemnisation, en cas de faillite bancaire, qui est de 7 jours ouvrables**.
- 65% des Français **ont connaissance de la garantie sur les livrets d'épargne** (+5 pts) et 62% savent que **leurs comptes courants sont couverts**.



### LA NOTORIÉTÉ DU FGDR EST STABLE AUPRES DU GRAND PUBLIC

- La notoriété du FGDR reste stable auprès du grand public : **42% des Français le citent spontanément comme l'organisme chargé de protéger et indemniser les dépôts en cas de faillite, et plus largement 46% des Français en ont entendu parler même si 37% ne savent pas encore bien ce qu'est son rôle**.
- **Les Français qui déclarent connaître le FGDR** sont plus nombreux à penser que leur argent serait protégé si leur banque faisait faillite (63% versus 50%), démontrant ainsi la capacité du FGDR à rassurer les Français.



## UNE CONFIANCE DANS LE SYSTÈME BANCAIRE FRANÇAIS QUI CONTINUE DE PROGRESSER

- 65% des Français se disent confiants lorsqu'ils confient leur argent à une banque et 50 % d'entre eux se déclarent confiants sur le fait de ne pas perdre tout leur argent en cas de faillite de leur banque (une progression significative de +6 pts par rapport à 2018).
- 46% des Français pensent que leur argent serait protégé si leur banque faisait faillite (+7 points par rapport à 2018).



« Ce baromètre nous montre que la connaissance de la garantie des dépôts et du FGDR progresse. Notre mission est d'entretenir la confiance des Français dans le système bancaire, et les progrès réalisés sont un motif de satisfaction pour nos équipes. Ces résultats sont également une incitation à accentuer nos efforts de pédagogie en particulier concernant le montant maximal de 100 000 euros par client par établissement et le délai d'indemnisation de 7 jours ouvrables. » souligne Thierry Dissaux, Président du directoire du FGDR.

Ce baromètre a été réalisé par Harris Interactive sur la base d'une étude en ligne menée auprès d'un échantillon représentatif des Français, composé de 1 000 personnes, âgées de 18 ans et plus, du 24 au 26 avril 2019.

**L'étude sera reconduite en 2020, ce qui traduit la volonté du FGDR de faire croître la connaissance des Français en matière de protection de leurs dépôts bancaires, et ainsi contribuer à la confiance et à la stabilité du système bancaire et financier.**

### Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Le FGDR a pour mission de protéger et d'indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou prestataire de services d'investissements. Créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, il intervient à la demande des autorités de supervision du secteur bancaire et financier soit en amont, en intervention préventive ou de « résolution » des crises bancaires, soit en indemnisation au moment de la défaillance d'un établissement. Il couvre 472 établissements adhérents et gère trois mécanismes : la garantie des dépôts, la garantie des titres et la garantie des cautions.

**Opérateur de crise bancaire au service d'une finance responsable, le FGDR est un acteur-clé au service de la stabilité du système bancaire français.**

CONTACT : Sylvie Godron-Derozières – FGDR

[sderozieres@garantiedesdepots.fr](mailto:sderozieres@garantiedesdepots.fr)

T +33 (0)1 58 18 38 08 / Mobile : + 33 (0)6 71 31 21 22

Site web FGDR : [www.garantiedesdepots.fr](http://www.garantiedesdepots.fr)

Charley Dubois – Cabinet CLAI

[fgdr@clai2.com](http://fgdr@clai2.com)

Tel. +33 (0) 1 44 69 54 00/ Mobile : +33 (0)7 78 41 39 74